Nakoya

Conditions Générales de Vente

Prestations d'accompagnement Coaching

Version Particuliers

Edition d'Octobre 2026

© Nakoya – Tous droits réservés

Sommaire

1 A propos 3
2 Définitions 3
3 Introduction 3
4 Contractualisation 3
5 Délai de rétractation 4
6 Tarifs 4
7 Conditions de règlement 4
8 Modalités d'exécution 5
9 Résiliation 5
10 Litiges et réclamations 5
11 Droit applicable 5
12 Responsabilité 6
13 Confidentialité 6
14 Propriété intellectuelle 6
15 Recueil et traitement des données personnelles 7
16 Code de déontologie 7
17 Divers 8

© Nakoya – Tous droits réservés

1 A propos

Nakoya.
S.A.S. au capital de 1.000 €.
R.C.S. Lyon.
104 Montee des Menerets 69210 Bully.
SIRET : 948 149 034 00027.
APE : 6201Z.
T.V.A. Intracom : FR05948149034.

Représenté par Jeremy PELISSOU en qualité de Président.

Les présentes CGV décrivent les principes généraux de vente des prestations d'accompagnement de coaching aux particuliers.

Les clauses particulières décrites dans les offres souscrites et contrats spécifiques approuvés, prévalent aux présentes CGV, notamment si celles-ci viennent en conflit avec les présentes.

2 Définitions

CGV : Conditions Générales de Vente.
Le client : Particulier bénéficiaire des prestations de coaching.
Le coach : Professionnel qui exécute les prestations de coaching.

3 Introduction

Pour les particuliers, Nakoya propose des prestations d'accompagnement et de coaching.
Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations à destination des particuliers et leur sont systématiquement mises à disposition. Ainsi chaque contrat implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve aux présentes CGV et prévalent sur tout autre document client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à respecter les présentes CGV.

4 Contractualisation

Les prestations d'accompagnement longue durée font l'objet d'un contrat spécifique signé entre le client et Nakoya, après la première séance dite préliminaire. Celui-ci reprend, sans s'y limiter, l'ensemble des termes, conditions, prix, engagements et responsabilités qui régissent la relation commerciale entre les deux parties.

Pour l'ensemble des prestations, les présentes CGV sont pleinement applicables, hors dispositions contraires faisant l'objet d'une contractualisation spécifique.

© Nakoya – Tous droits réservés

5 Délai de rétractation

En vertu de l'article L121-16 du Code de la Consommation, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat.
Le contrat de coaching est à transmettre signé, au plus tard au démarrage de la première séance faisant suite à la séance préliminaire.

Il est convenu que le contrat de coaching ne pouvant être rédigé et signé avant la réalisation de la séance préliminaire, celle-ci est pleinement due par le client si réalisée.

Toute prestation entamée au cours du délai de rétractation mettre fin à celui-ci en vertu de la loi.

6 Tarifs

Les tarifs des prestations sont consultables sur nakoya.fr ou communiqués par Nakoya par tout moyen au client, avant le démarrage effectif de l'accompagnement.
La validation par le client d'un accompagnement vaut acceptation du prix associé.
Les tarifs sont exprimés en Euros (€) T.T.C.
Les tarifs ne sont pas négociables.

Les tarifs peuvent être révisés sans préavis pour toute nouvelle prestation d'accompagnement.
Dans ce cas, les accompagnements déjà initiés et contractualisés resteront au prix initialement fixé jusqu'à leur complète exécution.

7 Conditions de règlement

Le règlement s'effectue par virement bancaire, à réception de facture.

Le règlement s'effectue, sauf disposition contraire convenue entre le client et Nakoya, selon l'échéancier de paiement suivant :

- 50 % du montant au démarrage de l'accompagnement.
- 25 % du montant à mi-accompagnement.
- 25 % du montant à l'issue de l'accompagnement.

Le coach se réserve le droit de reporter ou d'annuler la séance en cas de non-paiement.

Toute séance dont l'annulation ou le report n'est pas notifié au minimum **48 heures à l'avance** sera pleinement due.

© Nakoya – Tous droits réservés

8 Modalités d'exécution

Chaque séance de coaching dure au maximum 1 heure 30 minutes, hors offre spécifique dont la durée sera précisée.

Tout retard du client sera déduit de la durée totale de la séance programmée.

La fréquence des séances est déterminée à l'issue de chaque séance selon les disponibilités des parties et les besoins propres à la réussite de l'accompagnement.

Selon l'accord pris entre le coach et le client ainsi que les besoins liés au succès de l'accompagnement, les séances pourront se dérouler en distanciel par Visio ou en présentiel dans un lieu convenu entre les parties.
Le déplacement du coach peut être soumis à tarification complémentaire au-delà d'un rayon de 30 KM du siège social de Nakoya. Dans ce cas, l'accord préalable du client sera demandé et requis.

Dans le cas d'un accompagnement longue durée, une séance préliminaire ainsi qu'une séance de clôture sont obligatoirement réalisées, et ce quel que soit le nombre de séances convenu avec le client.

9 Résiliation

En cas de souhait non équivoque du client de stopper l'accompagnement avant son terme prévu, la séance de clôture sera obligatoirement réalisée.

Si le tarif entendu fait l'objet d'un forfait, d'une promotion, d'une optimisation ou d'un package, Nakoya pourra réajuster le tarif global de l'accompagnement avec l'offre correspondant au nombre de séances réellement réalisées.
Les différentes offres incluant ce tarif devront être portées à la connaissance du client avant la signature du contrat de coaching.

10 Litiges et réclamations

En cas de réclamation, le client est invité à faire part de sa demande à contact@nakoya.fr ou via le formulaire Contact du site nakoya.fr.

Un règlement à l'amiable des litiges sera privilégié.
A défaut, en cas de désaccord persistant, les tribunaux de l'ordre judiciaire dont dépendent Nakoya seront compétents pour traitement du litige, quel que soit la résidence du client.

11 Droit applicable

Nakoya est une société française, soumis au droit Français.
Les documents, incluant les présentes CGV, sont rédigés en Français, et prévaudront juridiquement sur tout autre document traduit dans une autre langue.

© Nakoya – Tous droits réservés

12 Responsabilité

Nakoya décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du client durant la période de l'accompagnement et successivement.
Le client reste à chaque instant maître et responsable de ses décisions prises, et des conséquences, directes ou indirectes, qui en découleraient.

13 Confidentialité

Le contenu des séances est confidentiel et le secret professionnel s'applique.

Les données et informations relatives aux séances du client sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elles ne seront à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris et sans s'y limiter, les membres de la famille, les amis ou l'entreprise du client.

14 Propriété intellectuelle

Tous les documents, remis, utilisés ou mis à disposition au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et sont à ce titre protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.
Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification, totale ou partielle est interdite.

En conséquence, le client s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents.
Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Tout bien matériel, intellectuel, ou autre, faisant l'objet d'un transfert de propriété vers le client dans le cadre des prestations, reste sous la propriété exclusive de Nakoya jusqu'à paiement complet du prix.

© Nakoya – Tous droits réservés

15 Recueil et traitement des données personnelles

Le coach peut être amené à prendre des notes lors des séances, à son usage exclusif, pour le suivi de l'accompagnement.

Dans le cadre de la supervision du coach, Nakoya pourra, sur accord explicite du client, enregistrer les séances. Celles-ci ne seront consultables que par le coach et un superviseur agréé, soumis aux mêmes engagements de déontologie et de confidentialité.

Dans le cadre du renouvellement de ses certifications et de celles du coach, Nakoya peut être amené, sans limitation de durée, et sur demande explicite des fédérations concernées, à communiquer les informations client suivantes :

- NOM et Prénom.
- eMail.
- Téléphone.
- Date et durée des séances.

Nakoya pourra, avec l'accord du client, conserver les données citées ci-dessus afin de communiquer des informations, articles, newsletters, évènements ou promotions à finalité commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et à la portabilité sur les données nominatives qui le concernent. Les demandes doivent être exprimées à l'adresse contact@nakoya.fr.

16 Code de déontologie

Le coach est tenu au secret professionnel et au respect de la déontologie dont les points importants sont :

- Respect de la confidentialité.
- Respect du client, de sa personne, de ses choix, de ses opinions et de sa réalité.
- Respect de la finalité du coaching : Développer l'autonomie du client afin qu'il puisse assumer pleinement ses choix et les solutions trouvées à l'aide de la présence du coach.

Le coach est régulièrement supervisé dans sa pratique.

Le coach se réserve le droit de refuser ou de mettre fin à un accompagnement. Dans ce cas, il propose au client un pair ou un professionnel adapté à sa situation.

Le client est néanmoins informé que dans certaines conditions graves, en cas de danger imminent, ou si le client représente un danger pour lui-même ou pour les autres, le coach peut sortir du cadre strict de la confidentialité et entreprendre une action appropriée.

© Nakoya – Tous droits réservés

17 Divers

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non-écrite mais n'entrainerait la nullité, ni des présentes CGV, ni de l'accompagnement souscrit.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV, ou d'acquiescer à son inexécution, de manière temporaire ou permanente, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code Civil.

Le client ne pourra intenter aucune action, quelle qu'en soit la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

© Nakoya – Tous droits réservés